

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

REDACTION ET ADMINISTRATION
 17, RUE NEUVE, 17
 Directeur gérant : **ALFRED REBOUX**

ROUBAIX, 13 MARS 1884

NOS FINANCES

La discussion relative aux augmentations de traitements demandées pour les instituteurs offre cette particularité piquante, que le rapporteur et les ministres eux-mêmes semblent s'être donné le mot pour présenter la question sous le jour le plus défavorable au gouvernement. C'est en grande partie la faute de M. Paul Bert, qui par l'insistance de monnaie avec laquelle il voulait faire porter au budget une dépense de 20 millions, sans recettes pour y faire face, a obligé les ministres à venir, chacun à leur tour, exposer la situation lamentable de nos finances. Le ministre de l'instruction publique a commencé.

Impossible, dit celui-ci, de tenir les promesses faites aux instituteurs ; les ressources nous font absolument défaut.

Mais M. Paul Bert refusant de se payer de cette déclaration générale et vague, M. Tirard a dû monter à la tribune pour entrer dans le détail et pour établir, chiffres en main, comment il était impossible au gouvernement, soit de pratiquer des économies — le train qu'il mène ne le lui permet guère — soit de recourir à des disponibilités qui n'existent point, soit d'augmenter les impôts existants, soit enfin d'en créer de nouveaux.

M. Tirard s'est acquittée cette tâche avec une franchise, une candeur et aussi une maladresse, qui n'ont jamais été dépassées dans aucun pays, ni dans aucun Parlement. Il a montré le fond de son sac, et pour prouver que ce sac est bien vide, M. Tirard a fait le compte des dépenses qui sont déjà venues s'ajouter aux crédits votés pour 1883. Il y en a pour 23 millions, et dans le nombre figurent les frais d'exploitation du fameux chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

M. Tirard n'a rien omis, et nous l'en félicitons. Il a abordé ensuite le chapitre des insuffisances de recettes : insuffisance sur les sucres, évaluée des maintenant à 35 millions. Or, si l'on ajoute ces 35 millions aux 23 millions de dépenses ci-dessus énumérées, on arrive dès maintenant à un déficit prévu et certain de 58 millions.

A-t-on du moins l'espoir de voir cette situation s'améliorer ? Non, a dit M. Tirard avec une louable sincérité, il n'y a aucun espoir, du moins dans un avenir prochain. La crise qui sévit sur l'industrie, et dont M. Tirard, — étonnant incohérent des traités de commerce passés avec l'étranger, connaît mieux que personne la cause, — la crise qui sévit sur l'agriculture, ne permet pas d'espérer de si tôt le retour de la prospérité disparue.

Nous sommes voués pour longtemps aux insuffisances de recettes. L'intensité de la crise industrielle s'est déjà traduite, cette année, d'une manière significative, par une diminution de 35 millions dans l'importation des matières premières pour le mois de janvier seulement.

Enfin, il y a le budget extraordinaire, qui est là, toujours béant, à côté du portefeuille vide de M. Tirard. Il faut l'alimenter ce gouffre. Le ministère des travaux publics, même après les conventions avec les Compagnies de chemins de fer, a encore quelques centaines de kilomètres à exécuter pour le compte de l'Etat, et vous savez quel prix coûte chacun de ces kilomètres.

Et puis, il y a la caisse des écoles, pour laquelle la Chambre a voté une somme de 30 millions. Il y a la caisse des chemins vicinaux qui attend un subside de 10 millions. Il y a, il y a... Nous abrégions forcément l'énumération de M. Tirard.

Voilà où l'on en arrive, après avoir gaspillé follement des ressources presque inépuisables : on se trouve dans l'impossibilité de faire face à une dépense utile et relativement minime de 20 millions. Et nos dépenses ordinaires se sont élevées, depuis 1876, de 434 millions !

Mais ce n'est pas seulement aux dépenses prévues pour l'augmentation du traitement des instituteurs que le gouvernement est dans l'impuissance de subvenir, c'est encore à une foule d'autres dépenses tout aussi utiles, tout aussi nécessaires, sinon plus. M. Paul Bert en a fait à son tour l'énumération, sans s'apercevoir qu'il fournissait ainsi des arguments contre lui-même. Ainsi le gouvernement ne pourra subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi des révidistes, déjà votée, soit 8 à 10 millions, — celles qu'entraînerait infailliblement le vote des lois sur la Caisse des retraites et sur les sociétés de secours mutuels, aux dépenses nécessitées enfin par les lois militaires.

Cela dit tout, et cela montre où nous sommes tombés financièrement. Le pays sait désormais, pour l'avoir appris de la bouche

même du ministre, ce que les hommes de gauche ont fait de ses finances.

L'irritation de la presse radicale contre le président du conseil est à son comble, et le succès remporté par le gouvernement dans la question du traitement des instituteurs n'en est pas seul cause. On ne pardonne pas au premier ministre d'avoir déclaré que l'argent manquait. Cet aveu sincère, outre qu'il recommandait mal le gouvernement et ses amis, ne justifiait-il pas de point en point les avis pessimistes et les affirmations de la presse conservatrice ? Il est assez dur, en effet, de voir ainsi donner publiquement raison à ses adversaires.

On se murmure à l'oreille, dans ces derniers temps, que M. Jules Ferry désirait vivement le départ de M. Tirard, et que ce départ se produirait à propos au moment de la discussion de l'article relatif à l'augmentation du traitement des instituteurs. La France va plus loin. Elle prétend que M. le président du conseil avait obtenu la démission du ministre des finances. Ce serait M. Grévy qui aurait fait échouer la manœuvre ; il aurait refusé d'accepter la démission d'un ministre qui n'avait pas perdu la confiance de la majorité. Cette fois encore, la « tenacité vosgienne » de M. Jules Ferry a cédé devant la douceur jurassienne de M. Jules Grévy.

Le Journal des Débats tire du vote d'avant-hier une leçon qui ne sera probablement pas du goût de M. Paul Bert et de M. Jules Ferry, bien qu'elle puisse ne pas déplaire à M. Tirard. Il faut, selon le Journal des Débats, que l'instruction populaire devienne ce qu'elle n'est presque plus, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, un service local. « A cet égard, dit-il, la Prusse vient de nous donner un intéressant exemple. Le gouvernement avait proposé un projet de loi destiné à enlever aux communes et à reporter sur l'Etat une partie du fardeau des dépenses de l'enseignement primaire. Il y a six jours, ce projet a été retiré. Pourquoi ? Parce qu'il ne laissait à la charge des municipalités que la moitié de la dépense totale, parce qu'on a jugé que c'était là une proposition mauvaise, nuisible aux finances publiques, nuisible aussi au bon esprit de l'enseignement ; parce qu'on a voulu que la commune payât plus de la moitié de la dépense. Chez nous, on le sait, elle payait les quatre cinquièmes il y a cinq ans ; elle ne paye plus même le cinquième aujourd'hui. Il est temps que ce régime cesse. La Chambre vient de se ménager un peu de répit pour y réfléchir ; reste à savoir si elle mettra ce délai à profit. »

Le défilé des délégués des corporations ouvrières eut, chaque jour devant la commission d'enquête, leurs revendications sont toujours les mêmes. Il est toutefois bon de mentionner, aujourd'hui, celle des délégués des ouvriers en boutons, qui ont particulièrement insisté sur la nécessité de réviser la constitution, et d'attentivement surveiller les agissements de la haute finance et des prébendiers.

Oh ! la politique va-t-elle se nichier ? Après avoir entendu les délégués des portefaix et fabricants de buses de corsets, M. Leydet, député des Bouches du Rhône, a protesté contre le monopole de fabrication des allumettes, qui empêche ainsi 8,000 ouvriers de travailler.

Enfin, M. Spuller, président, a communiqué une lettre de M. Vannier, ex-directeur de l'école supérieure de commerce du Havre, qui réclame l'extension des études commerciales.

Mercrèdi, à deux heures, a eu lieu, à l'intendance militaire du gouvernement de Paris, l'adjudication pour la confection des effets d'habillement et pour la fourniture des effets militaires de grand équipement.

Cette adjudication avait été retardée de dix jours, comme on s'en souvient, parce que, au dernier moment, le ministre des finances avait annoncé qu'il préleverait un droit de 3 0/0 sur toutes les adjudications.

L'adjudication d'aujourd'hui a eu lieu sous la présidence du maître du huitième arrondissement, assisté de l'intendant militaire Lafosse.

La salle était trop petite pour contenir la foule des assistants, car près de deux cents ouvriers avaient voulu assister à la lecture des soumissions, pour se rendre compte du prix de la main-d'œuvre.

Sur les observations du ministre de la guerre, le ministre des finances a renoncé à ses prétentions primitives et le maître a pu donner lecture des soumissions faites.

françaises à l'Exposition de Boston, sur les conditions du travail aux Etats-Unis.

Si les délégués avaient cru trouver en Amérique et au sein d'une démocratie vantée, la terre de promesse de Pourvoir, ils ont rapporté du spectacle de la réalité un désenchantement profond, absolu. Les paroles suivantes, empruntées au rapport de l'un d'eux, le citoyen Bagneris, pourront en donner une idée :

« Je crois pouvoir vous dire, déclarait-il hier à la corporation de l'ameublement, que nous n'avons rien à envier aux travailleurs d'Amérique ; et, s'il me fallait choisir entre les deux nations, je choiserais la France. »

Le Temps, qui rapporte ces paroles, remarque que, de la part d'un bourgeois, d'un affreux capitaliste, ce langage serait peut-être suspect. Il semblerait sans doute empreint de parti pris. Mais, venant du citoyen Bagneris, dont la bonne foi et la compétence spéciale ne seraient é contestées, ce jugement prend une singulière importance. Il fera s'envoler bien des illusions.

Notez que le citoyen Bagneris représentait la corporation de l'ameublement, l'une des plus durement éprouvées chez nous.

Des enquêtes de ce genre avaient déjà été faites par des ouvriers français, notamment lors des expositions de Philadelphie et de Vienne, et elles ont toujours abouti à une conclusion identique.

Nos ouvriers ont pu se convaincre que, de l'autre côté de l'Atlantique comme de ce côté-ci, le travail assidu, l'ordre et l'économie, une conduite bien réglée, le respect du droit d'autrui et le respect de soi-même, tels sont les facteurs essentiels et constants du bien-être physique et moral de l'ouvrier. Ils l'ont vérifié, sans doute, mais l'ouvrirent-ils ?

Une particularité paraît avoir surtout contristé les délégués français : c'est l'existence du sentiment religieux chez les ouvriers américains, leur attachement général aux vieilles superstitions, telle que l'idée de Dieu et la croyance à une âme immortelle et responsable. Cela a déconcerté très fort nos ouvriers libéraux-penseurs, et ils n'en sauraient prendre leur parti. C'est grand dommage !

L'AFFAIRE DE MADAGASCAR

L'affaire de Madagascar sommeille, pendant que celle du Tonkin semble toucher à une solution.

On dit à l'île de la Réunion que le gouvernement français attend d'en avoir fini avec le Tonkin, pour agir avec plus de vigueur à Madagascar et conclure un traité de paix avec les Hovas.

Aux dernières nouvelles, les pourparlers semblaient avoir recommencé à Tananarive entre l'Amiral et les envoyés malgaches ; mais ceux-ci ne céderont jamais sur toutes nos demandes, et feront traîner définitivement les choses en longueur.

Les Anglais sont toujours stationnés à Tamatave avec quelques-uns de leurs navires de guerre, et leurs missionnaires méthodistes parcourant librement le pays en disant beaucoup de mal de nous et nous calomniant.

M. Baudais, le commissaire du gouvernement français à Madagascar, est auprès de l'Amiral.

Le nouveau consul anglais à Tamatave et le nouveau vice-consul à Tananarive viennent d'être installés.

Ce dernier, M. Pickersgill, accompagnait en 1881 le consul Parrett sur la côte Ouest, et ce furent ces deux personnages qui décidèrent les chefs sakalava de cette côte, lesquels ont toujours été nos amis, à aller visiter à Tananarive la reine Ranavalo II, qui régnait alors à Madagascar.

ment, qu'on perd le temps en pourparlers avec les Hovas, qui ne décideront jamais rien, ou qu'on attend des ordres du ministère, qui n'en envoient jamais.

Entre temps, on bombarde des places qu'on a déjà bombardées, et l'on ruine les dernières positions qui étaient encore debout.

Les colons de l'île Maurice et de la Réunion, qui étaient venus s'établir à Madagascar, sont tous partis, et leurs maisons ont fait faillite.

Le gouvernement français devra plus tard faire payer aux Hovas une assez forte indemnité pour rembourser tous ces braves gens.

Ceux qui connaissent le mieux Madagascar demandent depuis bien longtemps que nos troupes ne restent pas toujours en observation l'arme au bras, et que le gouvernement décide que quelques milliers d'hommes montent enfin à Tananarive, par Tamatave ou par Majunga, et forcent les Hovas à traiter.

Mais le gouvernement est aussi embarrassé de l'affaire de Madagascar que de celle du Tonkin.

Il ne sait pas plus résoudre une question qu'une autre, et il perd son temps en tergiversations et en délais interminables. (France.)

TONKIN

Les trégoires Bayard et Parvost sont parties pour les côtes d'Annam et l'avisio Hamelin, est parti pour Hong-Kong.

Le Temps a reçu de son correspondant particulier la dépêche suivante : Chi, 11 mars, 11 h., matin.

Le plan du général Millot était d'abord Bao-Ninh par la face Est, mais les approches sont peu défendues ; il a réussi en tous points.

La brigade Brière de l'Isle est arrivée à Chi, rive septentrionale du canal des Rapides, près de Vo-Duong.

Le passage s'est effectué sur un pont sans tirer un coup de fusil.

En même temps, le général de Négrier, parti des Sept-Pagodes, enlevait deux forts chinois élevés sur sa route et venait prendre le contact à Chi. Nos pertes sont peu importantes jusqu'à présent ; seul un sous-officier a été tué.

On voit combien peu leur sont utiles les ouvrages accumulés par les Chinois, sur la route de Hanoi à Bao-Ninh et jusqu'au Song-Cau, qui se trouvent tournés par les mouvements des deux colonnes principales.

Le Temps se favorise. Il pleut. L'artillerie fait des prodiges pour traverser les cours d'eau et les nombreux arroyos qui sillonnent ce pays.

au contraire, digne de tout éloge, mais de lui donner un successeur dans la chaire de la chapelle du Sacré-Cœur.

Je vous laisse à penser si cette histoire, quand on la connaît à Madrid, y produisit de l'émotion. Les dames se partageaient en deux camps, se prononçant vivement, qui pour le P. Mon, qui pour le gouvernement ; les cercles politiques ne parlaient bientôt plus d'autre chose, et les journaux s'en mêlant à leur tour la discussion ne connut plus de bornes.

Je dois dire qu'à l'exception de la *Época* et de la *Unión*, qui sont présentement les deux journaux ministériels, la conduite du gouvernement était généralement blâmée.

REVUE DE LA PRESSE

LE PACTE

Quel est donc le lien mystérieux qui attache la majorité au gouvernement, comme le forçait à son bout ?

La sympathie ? Qui pourrait le prétendre ? Ce n'est pas assurément par la bonne grâce que brillent la plupart des ministres, et le président du conseil n'a jamais passé pour un charmeur.

La communauté des programmes ? Mais encore faudrait-il que le cabinet eût un plan et, jusqu'à ce jour, en matière de programme, il n'a guère révélé qu'un immense désir de vivre au jour le jour.

Le goût de la stabilité gouvernementale ? C'est, en effet, le seul prétexte que la majorité invoque pour justifier tant de défaillances et de scandaleuses capitulations. L'excuse a pu être de mise pendant quelque temps et pour quelques fautes.

Après la grande déception qui suivit l'avènement et la chute de Gambetta, après la série de ministères incohérents ou stériles qui lui succédèrent, il fut permis de penser que le premier besoin de la République était d'établir et de faire vivre un pouvoir de quelque durée.

Chacun proclamait cette nécessité, mais à la condition de ne pas payer trop cher le bienfait de la stabilité.

Dignité du Parlement, respect de la Constitution, intérêts supérieurs de la République, tout a été sacrifié à ce principe qui remplait tous les autres : « Ne touchez pas aux ministères. Si loin qu'il ait été prouvé cette aveugle passion de la stabilité, elle ne suffit pas à expliquer l'état d'asservissement où la majorité s'est réduite.

Entre elle et le ministère, il y a plus qu'un sentiment vague, il existe un pacte, dont les clauses ne sont écrites nulle part, mais d'autant plus solide, qu'il résulte de la nature même des choses et qu'il est le produit d'une invincible fatalité.

Cette majorité, dont la conscience est inquiète, troublée par le souvenir de ses fautes, et qui sent monter derrière elle le flot grossissant de l'impopularité, redoute l'échec ou il lui faudra rendre ses comptes.

Elle se demande comment elle a pu défendre devant le suffrage universel. N'osant plus regarder avec confiance du côté du pays, elle s'abandonne entre les mains du gouvernement. Elle se livre aux ministres pour être protégée contre les électeurs.

On voit l'aspect de leur alliance en apparence indissoluble, faire ensemble les élections, voilà le but commun, voilà l'objet du marché ou expresse ou tacite dans lequel la majorité abdique son indépendance contre la promesse de la pression départementale mise au service des candidatures agréables.

Préparer les élections ! Qu'est-ce que cela veut dire, sinon s'apprêter, de propos délibéré, à porter atteinte à la liberté du suffrage universel, et chercher à fausser le jugement du souverain sur la gestion de ses mandataires ?

LES ANGLAIS EN ÉGYPTE

Souakim, 12 mars. Les troupes anglaises sont arrivées à Zarah, hier, à minuit, après une marche pénible, elles ont bivouaqué en plaine ; la cavalerie est arrivée ce matin ; les éclaireurs indigènes rapportent qu'Osmân-Digma occupe toujours les mêmes positions, ses forces s'étendent sur une grande distance à droite et à gauche.

PETITES NOUVELLES

M. Pagès-Dupont, ancien député du Lot, est mort hier, à Paris, des suites d'une fluxion de poitrine.

Le maréchal de Mac-Mahon, se rendant à Nice et passant par Cannes, aurait eu une entrevue avec le comte de Paris.

Depuis le bruit de l'attentat dirigé contre le comte de Paris, un grand nombre d'adresses lui sont parvenues de tous les points de la France. L'administration des postes a signalé le fait aux membres du gouvernement.

Ces adresses n'étaient pas exclusivement expédiées par télégrammes : il a donc fallu que l'administration des postes fit passer la correspondance du comte de Paris par le cabinet noir.

Après une vive discussion, la réunion des actionnaires du canal de Suez a approuvé, par 843 voix contre 761, la conduite du conseil d'administration dans les négociations avec les armateurs anglais.

Le prince et la princesse de Bismarck sont arrivés à Berlin hier après-midi.

Le Saint-Père, par billet de la secrétairerie d'Etat, en date du 8 courant, a nommé consultant de la Sacre-Congrégation des rites, les cardinaux Howard et Zigliara.

Le prince et la princesse de Bavière sont partis pour Zurich et Munich. Il est inexact que le pape, ayant appris que les princes avaient diné au Quirinal, ait refusé de les recevoir ; la vérité est que le ministre de Bavière, ayant présenté les dispositions du pape, s'est abstenu de lui demander formellement une audience pour les princes. Le prince en a informé le roi de Bavière.

Mme la comtesse de Chambard a fait exécuter de magnifiques broderies d'argent sur velours noir, qui ont été employées à la confection de superbes vêtements sacerdotaux.

Ces vêtements d'une grande richesse, ont été envoyés à Goritz, aux religieux de l'église de Castagnova, dans la crypte de laquelle repose le cadavre mortelle de M. le comte de Chambard.

MM. Land et C^o, fabricants de mousselines, à Glasgow, ont suspendu leurs paiements. Le passif s'élève à 40,000 livres sterling.

La police de Toronto (Etats-Unis) a découvert un complot ourdi par les teniens américains. Ce complot avait pour but de faire sauter le palais de la législature de la province d'Ontario, qui s'assemble à Toronto. Les autorités ont pris des précautions.

SÉNAT

(De ses correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).
 Séance du mercredi 12 mars 1884
 Présidence de M. Le Royer.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La loi d'organisation municipale

Les articles 114 et 115 sont adoptés.

M. de Gavardie demande le renvoi à la commission de l'article 121 relatif aux actions judiciaires à intenter par les communes.

M. Magnin, au nom de la commission, repousse le renvoi.

M. Batié demande que le paragraphe 2 soit modifié ainsi : « Après tout jugement intervenu, la commune peut se pourvoir. » — Adopté.

L'article 121 est adopté.

MM. Clément et Demole présentent quelques observations sur l'article 122, qui est adopté, ainsi que l'article 123.

Les articles 124 à 131 sont adoptés.

Sur le budget communal, l'article 132 est adopté.

L'article 133 donne l'énumération des recettes du budget communal ; les 4 premiers paragraphes sont adoptés ; le 5^e est réservé.

MM. Barne et Munier, proposent sur le 6^e relatif au produit des permis de stationnement et aux droits de place sur la voie publique, dans les ports, rivères et autres lieux publics, proposent de substituer les mots « droits de location » à « droits de place ». — Adopté.

Les paragraphes 8 à 15 sont adoptés, ainsi que les articles 134 et 135.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 heures 40.

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 12 mars.

CHAMBRE

La commission des ouvriers mineurs s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Maigres.

Après un échange d'observations sur la déposition faite, dans la dernière séance, par le ministre des travaux publics, la commission a décidé sur l'article 1^{er}, que la création des délégués mineurs sera obligatoire dans toutes les exploitations occupant au moins 200 ouvriers au fond. Dans les autres mines, des décrets pris, après avis du conseil général, décideront s'il y a lieu de créer des délégués, et fixeront la circumscription.

Une discussion s'est engagée entre MM. Mazoner, Brousse, Girard, Glard et Gailhard, sur le point de savoir si le délégué sera nommé par le conseil ou s'il sera nommé en un plus grand nombre exerçant leur surveillance sur tout ce parti du bassin.

Il a été décidé que le soin de déterminer les circonscriptions sera laissé au gouvernement, après avis du Conseil général.

La disposition permettant d'être commis délégué d'anciens ouvriers, a été maintenue.

La commission a maintenu l'article 2, sauf une modification proposée par M. Verney, qui envoie les réclamations sur la composition de la liste élec-